



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



**« Numérique Inclusif,  
Numérique Educatif »**

# Une crise sanitaire, éducative et sociale

Les confinements ont accéléré les enjeux de l'éducation au et par le numérique : le passage, souvent difficile, aux cours à distance a accentué les inégalités dans l'éducation. Pour pallier à ces difficultés des dispositifs existent et des solutions numériques innovantes se confirment.

Ce qui existe déjà...	...et ce qu'il reste à faire
Sur le temps scolaire, de nombreux dispositifs se sont déployés pour assurer la continuité éducative. Sur les temps péri et extra scolaires, des initiatives complémentaires se sont mises en place.	Il est nécessaire de mieux identifier et articuler ces initiatives sur les territoires, leur nécessité n'étant plus à prouver
L'action des structures de l'éducation a permis de répondre à l'urgence et de garantir la continuité pédagogique.	La pérennité et l'évolution de ces actions innovantes doivent être assurées
Les enjeux de l'éducation au et par le numérique, et la forte mobilisation d'acteurs qu'elle suscite, sont préexistantes à la crise sanitaire.	L'évolution de ces actions et de cette mobilisation doit être accompagnée et doit permettre de fédérer un écosystème, qui s'articule notamment autour de la tryptique : acteurs publics, acteurs de l'ESS, acteurs de la Edtech

# Un dispositif de réponse à la crise

Dans le cadre des engagements Plan de Relance de la Caisse de Dépôts et Consignations, la Banque des Territoires lance le projet « Numérique Inclusif, Numérique Educatif » pour le **financement de projets d'éducation numérique à forte dimension inclusive**.

Une enveloppe de **5,5 millions d'euros** est mise à disposition pour le financement de projets éducatifs et inclusifs à impacts.

## Objectifs

Pour apporter une réponse complémentaire aux initiatives déjà engagées dans le milieu scolaire, le dispositif vise à répondre à **trois objectifs** :

1. **Le passage à une échelle** plus significative d'actions qui ont su démontrer leur impact et qui s'opèrent **dans le continuum scolaire, péri et extra-scolaire**
2. **Impliquer l'ensemble des acteurs de l'éducation** (équipes éducatives, enseignants, animateurs et médiateurs) et en premier lieu les parents, pour renforcer le lien entre les espaces éducatifs et les familles; **favoriser la co-éducation**
3. **Agir en faveur de la jeunesse**, durement touchée par la crise sanitaire, pour favoriser l'engagement, et permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs apprentissages et de leurs parcours.

# Qui peut candidater ?

Ce dispositif s'adresse aux entités publiques ou privées agissant dans le champ de l'éducation, à savoir :

- **Les collectivités territoriales**
- **Les structures associatives** : associations complémentaires de l'école publique, associations familiales, associations de jeunes et d'éducation populaire, etc.
- **Les acteurs de l'économie sociale et solidaire** : entreprises à impact social, fondations, les coopératives, les mutuelles, etc.
- **Les acteurs des technologies éducatives et numériques** : les entreprises de la EdTech, les bootcamps, les tiers-lieux, etc.



# Quels sont les projets attendus ?

Les projets proposés visent à développer un usage critique et éclairé des outils numériques. :

- **Attester de l'ancrage de l'action sur un territoire** et de son efficacité déjà avérée.
- **Attester du caractère innovant des projets et de leur adaptation aux besoins du territoire en matière d'éducation inclusive.**
- S'opérer sur **le continuum scolaire, péri et/ou extrascolaire** ;
- **Impliquer fortement les équipes éducatives** des établissements, l'ensemble des acteurs de l'éducation et de la médiation, dont les familles, **favoriser la co-éducation** ;
- **Impliquer les jeunes, favoriser leur engagement** dans des actions d'éducation au et par le numérique, **les sensibiliser au concept d'humanités numériques** ;
- **Agir en faveur de l'accès aux équipements**
- **Comporter un fort volet partenarial.**

La valeur inclusive de ces projets éducatifs se mesure par leur impact, leur capacité à agir sur l'une ou plusieurs des fractures :

- **Sociétale** : lutter contre les stéréotypes de genres, contre les déterminismes sociaux et d'origines et permettre aux jeunes de s'engager, d'être des citoyens éclairés et pro-actifs
- **Géographique** : agir pour l'attractivité des territoires, lutter contre les difficultés liées aux lieux de vies, zones enclavées, en grande précarité, comme par exemple : les zones de grande ruralité, les QPV, les zones REP/REP+
- **Scolaire** : Lutter contre les déterminismes scolaires, intégrer les publics empêchés (difficultés cognitives, de handicap), ou en situation d'échec scolaire
- **Economique** : apporter un soutien financier aux publics les plus fragiles, garantir l'accès aux outils et services numériques, favoriser l'accessibilité vers l'emploi, la réinsertion

# Quelques exemples de projets attendus

- ➔ A l'image de certains dispositifs caritatifs : **équiper les publics les plus fragiles pour leur permettre d'accéder aux enseignements à distance, tout en les accompagnants dans l'usage de ces outils ;**
- ➔ Proposer des actions innovantes **en matière d'inclusion et d'éducation au numérique à destination des femmes et des jeunes filles.** Dans le prolongement d'actions déjà existantes menées et/ou financées par des associations et fondations par exemple ;
- ➔ Proposer des programmes d'engagement, en se basant sur des dispositifs déjà existants comme le service civique, pour favoriser la mobilisation des jeunes sur les enjeux liés à l'éducation et à la médiation numérique.
- ➔ En s'inspirant de dispositifs itinérants, proposer des services de formation et d'éducation au numérique pour les jeunes et leurs familles en zones rurales enclavées. Ces services itinérants pourraient également proposer des temps d'ateliers/événements aux écoles de ces territoires.



# Calendrier et modalités de financement

## Deux niveaux de financement pour répondre à tous les besoins des territoires

- **1 M€ sur 18 mois** pour des projets ayant une portée nationale : Les projets candidats pourront prétendre à une enveloppe maximale de **100.000€**. Avec en cible **15 projets financés au niveau national**.
- **3 M€ sur 18 mois** pour des projets ayant un impact au niveau territorial. Les projets candidats seront financés **au max** à hauteur de **50.000 €** par projet. Avec en cible **65 projets financés au niveau territorial**.

Entre 2021 et 2022, trois vagues de sélection rythmeront le dépôt des candidatures pour le dispositif « Numérique Inclusif, Numérique Éducatif » de la Banque des Territoires.

### ➔ Pour la première vague

- **Ouverture de dépôts de candidature** : Jeudi 10 juin 2021
- **Clôture des dépôts de candidature** : Vendredi 17 septembre 2021 à 17h
- **Annnonce des lauréats** : Lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021



# Pour candidater

Présentation du formulaire de candidature  
sur la plateforme « [Démarches-simplifiées](#) »



# Réponses à vos questions

1. *L'implication de l'ensemble des acteurs de l'éducation, notamment les parents, dans les méthodologies pédagogiques est-elle obligatoire ?*

*Non, mais elle est vivement encouragée.*

2. *Ce qui est entendu par « caractère innovant » du projet ?*

*Est entendu par caractère innovant du projet la capacité du projet à proposer une solution ou méthodologie éducative ou inclusive nouvelle.*

3. *Ce que recouvre « attester de la possibilité du passage à une échelle significative » ?*

*La capacité du projet à toucher un nombre plus important d'individus (ex : passer de 100 à 1000 individus touchés)*

4. *Ce qui est entendu par « humanités numériques » ?*

*Le développement de l'usage du numérique en sciences humaines et sociales, autrement dit, le caractère inclusif du projet numérique*

5. *Présentation du projet en consortium est-ce vraiment un point décisif ?*

*Non, mais c'est un point vivement encouragé*

6. *Ce qui est entendu par « projet préexistant au dispositif » ?*

*Est entendu par « projet préexistant au dispositif » un projet qui est déjà mis en œuvre. Les projets en amorçage ne sont pas financés*

# Liens utiles

- Pour candidater au projet : <https://www.banquedesterritoires.fr/financer-projet-numerique-educatif>
- Lien vers le formulaire « Démarches-simplifiées » : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/numerique-inclusif-numerique-educatif>
- Lien vers le cahier des charges : [https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2021-06/NINE\\_Cahier%20des%20charges.pdf](https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2021-06/NINE_Cahier%20des%20charges.pdf)
- Lien vers l'article de présentation du projet : <https://www.banquedesterritoires.fr/education-lancement-de-lappel-projets-numerique-inclusif-numerique-educatif>
- Article de fond « L'éducation au numérique des enfants, un enjeu inclusif » : <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/leducation-au-numerique-des-enfants-un-enjeu-inclusif>



**Adresse de contact :  
contact-educlusion@caissedesdepots.fr**



**banquedesterritoires.fr**



| @BanqueDesTerr